



Travail et handicap

***conjuguons nos talents pour le recrutement, le maintien
et la professionnalisation des personnes handicapées***



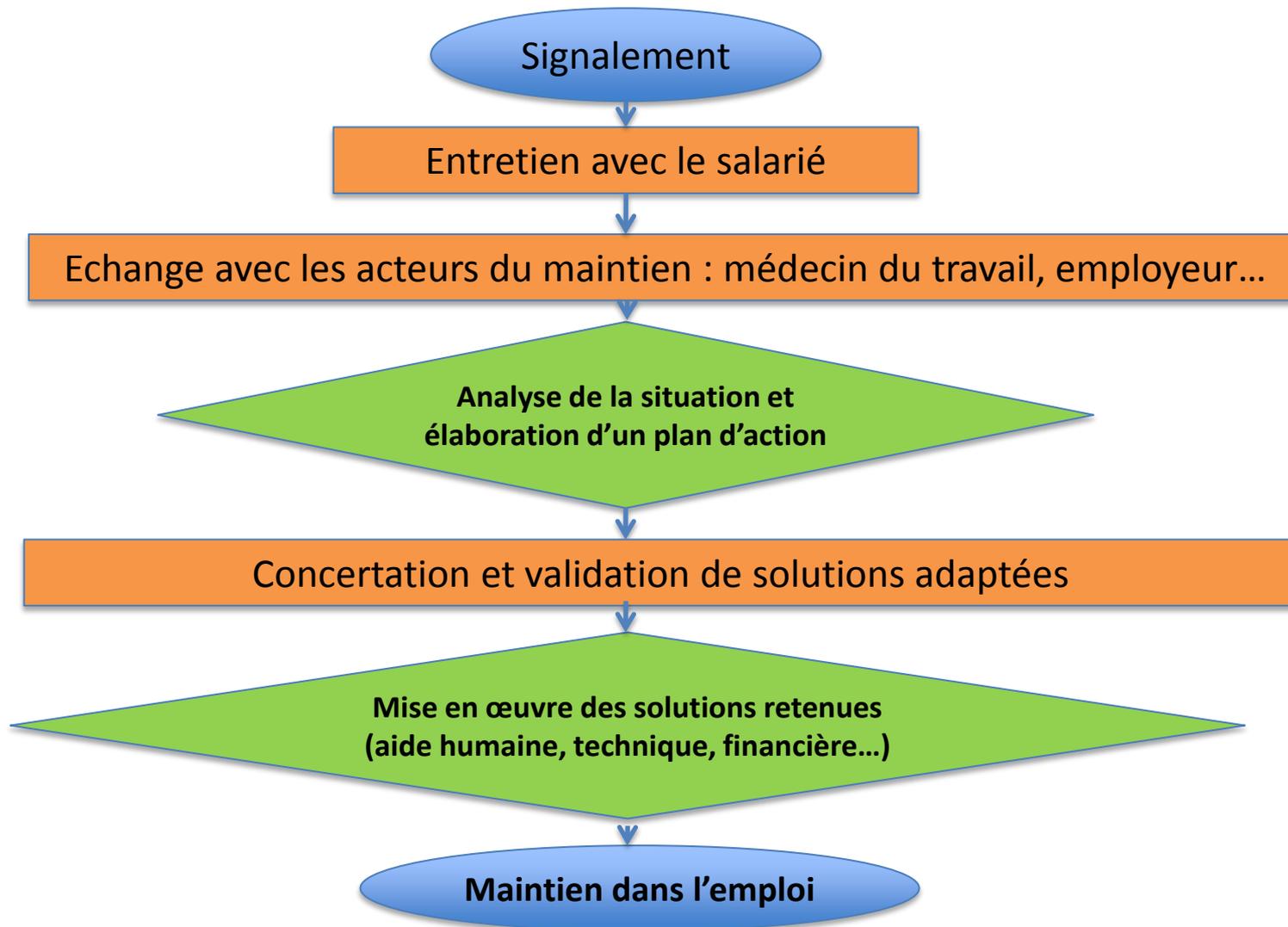
Le SAMETH est un **service d'accompagnement** des personnes et des employeurs se trouvant confrontés à des difficultés pour le maintien de l'activité professionnelle au regard du handicap.

Les difficultés peuvent être d'ordre **techniques, organisationnelles,...**

La personne peut être déjà **bénéficiaire** de l'obligation d'emploi Travailleur Handicapé (RTH, Pension d'Invalidité, rente AT/MP,...) ou **en voie de l'être**.

Peuvent bénéficier du service les personnes salariées de droit privé, les agents des fonctions publiques, les travailleurs indépendants.

L'intervention du SAMETH



Moyens d'action

- Les mesures de droit commun (mise en invalidité, accès à la formation continue, etc.)
- Les aides spécifiques accordées par des fonds intervenant sur la sécurisation des parcours professionnels des personnes handicapés (AGEFIPH et FIPHFP, OETH)
- Le cas échéant, les accords d'entreprise, de groupe de branches sur l'emploi des PH



Aides AGEFIPH

- **Prestations de diagnostic**

- ↪ Etude préalable pour les aménagements techniques /organisationnels
- ↪ Prestations ponctuelles spécifiques (handicap moteur, auditif, visuel, handicap mental et psychique)

- **Aide au maintien** (forfait permettant de couvrir les premiers frais de maintien dans l'attente d'une solution pérenne)

- **Aides techniques à la personne**

- ↪ Prothèses auditives
- ↪ Aide aux trajets
- ↪ Aide à l'aménagement/acquisition d'un véhicule



Aides AGEFIPH

- **Aides à la compensation du handicap**
 - ⇒ Aménagement des situations de travail
 - ⇒ Mise en place d'un auxiliaire professionnel
 - ⇒ Aide au Tutorat

- **Aide à la formation dans le cadre du maintien dans l'emploi**

- **Autres aides:**
 - ⇒ Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap
 - ⇒ Aide au Maintien en fin de carrière
 - ⇒ Contrat de Rééducation Professionnelle



Une continuité dans l'accompagnement

A l'issue des actions réalisées :

- **Maintien en emploi** avec un suivi à 6 mois de la situation
- **Avis du médecin du travail sur l'aptitude à tout poste dans l'entreprise.** En cas de licenciement pour inaptitude, accompagnement au reclassement jusqu'à la prise en charge par un acteur du Service de l'Emploi (POLE EMPLOI, CAP EMPLOI)

Exemple d'aménagements de conditions de travail

M. C a 20 ans. Il est salarié associé d'une salle de sport depuis quelques mois quand le diagnostic de la maladie est posé.

Il arrête son activité professionnelle ne pouvant plus assurer l'ensemble des tâches dont il a la charge pour faire fonctionner la salle. Il est remplacé temporairement sur la structure.

Après concertation avec le médecin du travail, il réintègre la structure avec une fiche de poste adapté et de nouvelles tâches (développement réseaux, etc.). Il fait une demande de RTH. Le SAMETH est sollicité en appui à la pérennisation de l'aménagement proposé.

Ses nouvelles tâches supposent qu'ils développent ses compétences dans le domaine du WEB design et qu'un autre salarié lui viennent en appui sur les tâches plus physiques.

Quelles actions mises en place ?

- **Formation du salarié avec demande d'AIDE A LA FORMATION auprès de l'AGEFIPH**
- **Intervention d'un collègue en appui avec demande d'AIDE A L'AUXILIAIRE PROFESSIONNEL**
- **Demande de la Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap pour compenser l'entreprise qui pérennisera l'aménagement des conditions de travail mis en place**

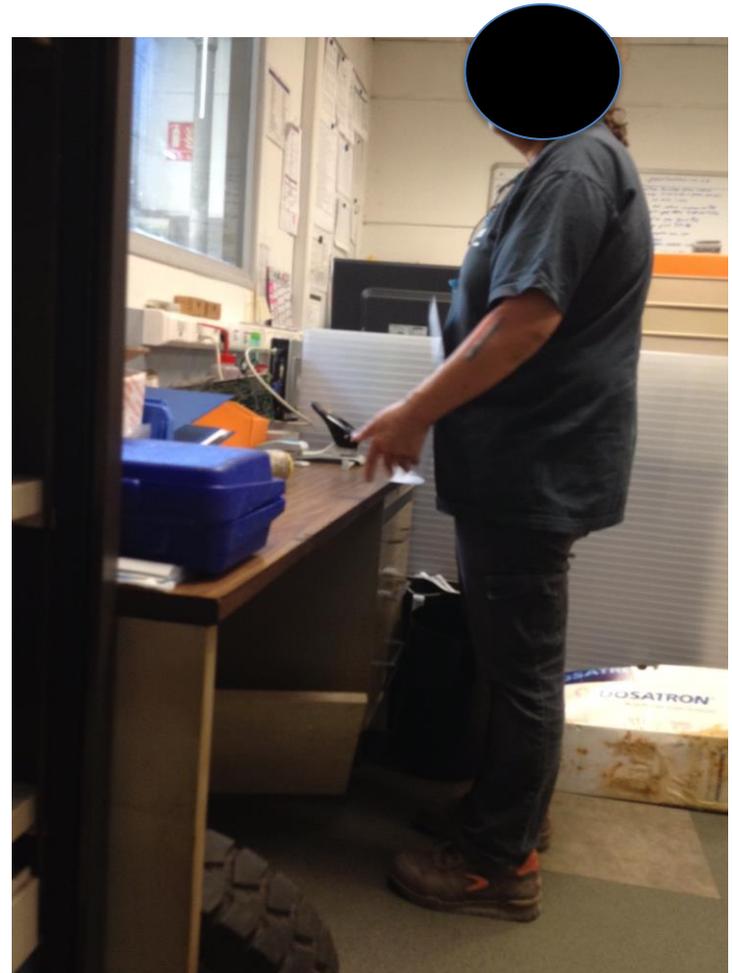
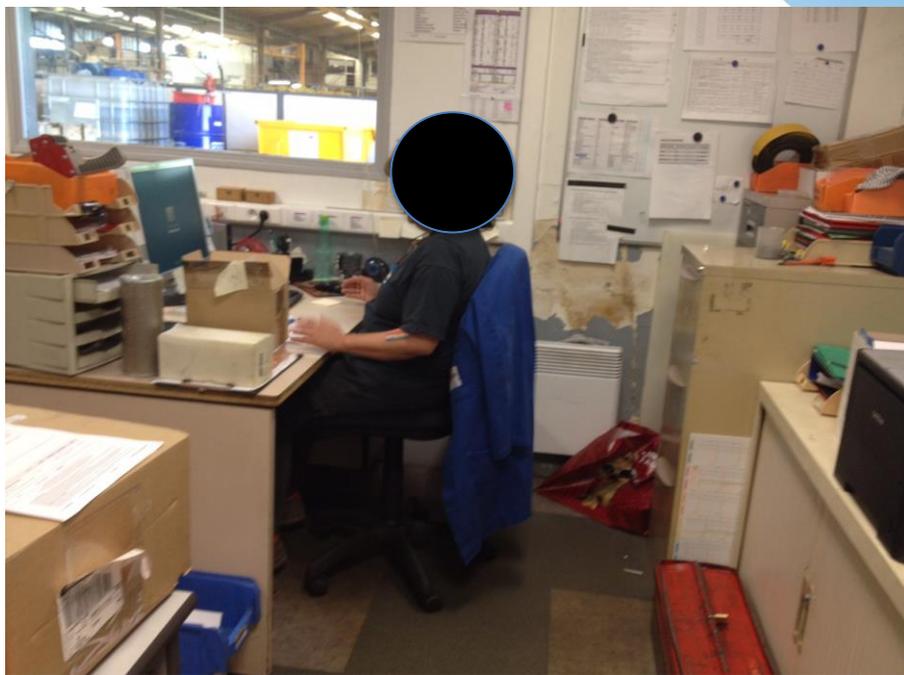
Exemple d'aménagement de conditions de travail

Mme Z a 55 ans. Elle est salariée d'une entreprise en CDI à temps plein. Elle est bénéficiaire d'une RTH depuis de nombreuses années. Anciennement régleuse sur une chaîne de fabrication de pièces métalliques, elle a déjà été reclassée sur un poste de magasinière pièces suite aux préconisations du médecin du travail (restriction à la station debout prolongée).

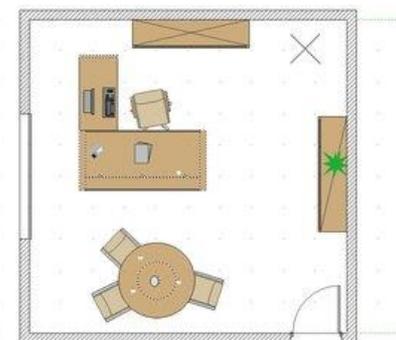
Elle est en arrêt de travail fréquemment lorsque l'entreprise prend contact avec le SAMETH.

Le médecin du travail est sollicité pour un nouvel avis. Le SAMETH réalise, à sa demande, une étude de poste sur site et établit des préconisations d'aménagement.

Lesquelles?



- Remplacement du siège par un modèle ergonomique adapté avec accoudoirs et repose-jambes indépendant
- Remplacement du bureau par une table permettant l'utilisation du repose-jambes
- Utilisation d'un plan à hauteur variable pour la réception des pièces
- Désencombrement des passages
- Utilisation d'un ventilateur individuel en complément du système de ventilation commun



Bilan :

Mme Z a été maintenue à son poste. Dans le cadre du suivi à 6 mois, un nouveau bilan de sa situation a été réalisé. Une étude de droit à la retraite avait été faite par la CARSAT. Le passage en invalidité, dans l'objectif de réduire son temps de travail, avait des incidences sur le montant de sa retraite et n'a pas été demandé.

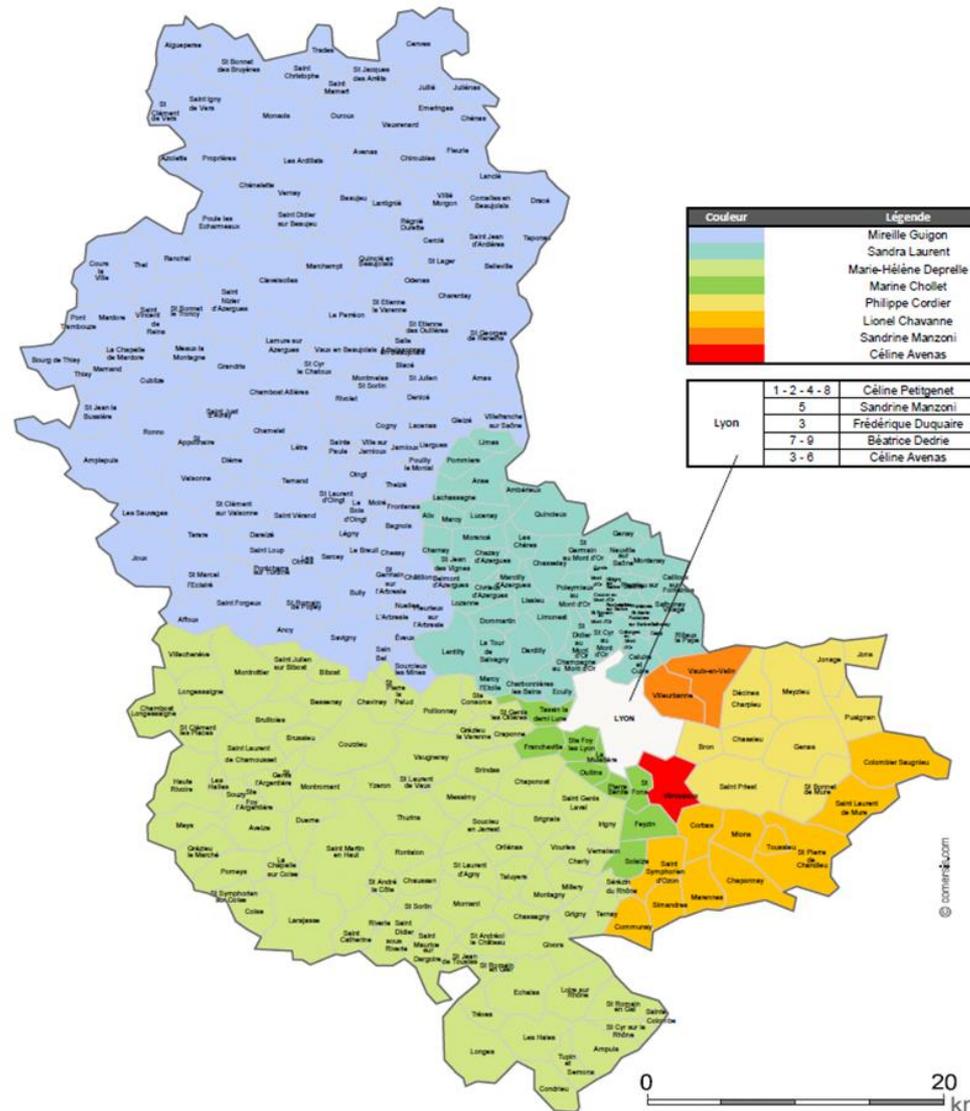
Les possibilités d'aménagement du temps de travail dans le cadre d'une demande de Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap ont été évoquées.

Sameth 69

- 12 chargés de mission répartis sur les 4 sites

Données annuelles :

- 1300 signalements
- 750 situations prises en charge
- 631 maintiens réussis



© zomier.com



HANDI LYON Rhône

essor personnel et professionnel

www.handilyonrhone.org

sameth
Handicap & Entreprises
solutions actives pour le maintien
dans l'emploi

62-64 cours Albert Thomas

69008 LYON

Tél : 04 37 53 01 30

Fax 04 78 00 70 22

Mail : contact@sameth69.org



LYON MÉTROPOLE

62/64, cours Albert Thomas
69008 Lyon



EST LYONNAIS

333, cours du 3^{ème} Millénaire
69800 St-Priest



BEAUJOLAIS ÉLARGI

596, bd Albert Camus
69400 Villefranche-sur-Saône



SUD OUEST LYONNAIS

204 route de Vourles
Parc Inopolis
69230 St Genis Laval